

TERMES DES REFERENCE D’EVALUATION EXTERNE PHASE 3 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA FAMILLE (PRF 3) DE NIAMEY/NIGER

1. Introduction

Dans le cadre de la prise en charge et la protection des enfants en situation de vulnérabilité dans la région de Niamey, SOS Villages d’Enfants au Niger intervient depuis 2017 dans l’Arrondissement Communal Niamey IV à travers le Programme de Renforcement de la Famille (PRF). Dans cette localité, ce programme intervient dans six (06) quartiers à savoir Aéroport I, Aéroport 2, Tondigameye, Saga Sambou Kouraye, Gamkalley Golé et Gamkalley Sébangaye. Le programme est à sa troisième phase, de trois ans chacune, qui prendra fin en 2025.

SOS Villages d’Enfants Niger diligente à la fin de chaque phase une évaluation externe qui vient sanctionner les résultats atteints et proposer des mesures d’amélioration. Grâce aux résultats satisfaisants et encourageants enregistrés par le programme dans ces quartiers, SOS Suisse a jugé utile de reconduire le programme pour une seconde phase de 3 ans (2020 à 2022) puis une troisième phase de 2023 à 2025. Cette phase est placée sous le signe de la consolidation et de la pérennisation les acquis des phases précédentes via les structures communautaires (en protection de l’enfant, en renforcement économique et en éducation et formation professionnelle) avec l’accompagnement des autorités communales, les services techniques concentrés et déconcentrés et les partenaires.

A cet effet, elle consacre le passage de témoin aux communautés pour qu’elles perpétuent et pérennisent les actions du programme pour le grand bonheur des enfants.

Conçue selon l’approche Gestion Axée sur les Résultats (GAR), cette troisième phase a pour finalité ou impact « *Les enfants sont pris en charge et protégés de manière efficace et durable par des familles résilientes et des structures communautaires fonctionnelles dans un environnement sûr et sécurisant* ». Pour atteindre cet impact, quatre (05) effets sont escomptés. Il s’agit de :

- ✓ Effet 1 : Les parents/tuteurs assument leurs responsabilités dans la prise en charge et la protection des enfants contre les Violences, Abus, Exploitation et Négligence (VAEN)
- ✓ Effet 2 : Les structures communautaires en protection de l’enfant (comités de protection, clubs d’enfants, comités des pairs éducateurs) fonctionnelles assurent efficacement leur rôle d’éducation, d’identification, de signalement et/ou de gestion des cas de VAEN dans les familles, les écoles et les communautés.
- ✓ Effet 3 : Les enfants finissent une éducation et une formation professionnelle de qualité avec l’accompagnement des structures communautaires autour de l’école dans un environnement scolaire sécurisé.
- ✓ Effet 4 : Les parents/tuteurs améliorent durablement leurs revenus et assurent de façon autonome la prise en charge des besoins essentiels des enfants.
- ✓ Effet 5 : Le programme assure une mise en œuvre effective et efficiente à travers sa gérance institutionnelle et son système d’apprentissage.

Le programme est articulé autour de quatre (04) composantes à savoir la protection de l’enfant, l’éducation et la formation professionnelle, le renforcement économique et la gestion du programme. Dans le cadre de l’opérationnalisation de ces composantes et surtout de l’atteinte de ces résultats, l’organisation SOS Villages d’Enfants au Niger a développé et mis en œuvre une approche communautaire en protection de l’enfant et en renforcement économique. Cette approche communautaire se traduit sur le terrain par :

- La mobilisation communautaire en faveur de l'approche notamment les leaders communautaires (chefs des quartiers, les élus locaux, les religieux, les représentantes des groupements féminins et autres structures existantes dans les communautés);
- La mobilisation des autres membres de la communauté notamment les familles, les enfants et les autres structures intervenant dans la prise en charge et la protection de l'enfant ;
- La mise en place des structures communautaires en protection de l'enfant notamment les comités de protection de l'enfant dont un par quartier, les pairs éducateurs et les clubs d'enfants pour favoriser la participation des enfants à leur protection ;
- La redynamisation des structures existantes dans chaque composante du programme (Association des parents d'élèves, les associations des mères éducatrices, les gouvernements scolaires, les comités de gestion décentralisée des établissements scolaires et des infrastructures communautaires);
- Le renforcement des capacités de toutes ces structures communautaires sur leur rôle et attributions en protection de l'enfant ;
- La réalisation des activités génératrices de revenu par les familles à titre individuel ou en groupe à travers les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVE&C);
- L'inscription des enfants dans les écoles passerelles ou de seconde chance et dans les centres d'apprentissage ou de formations aux métiers, l'appui à l'organisation des CAPED et la formation des enseignants sur la pédagogie ;
- Le renforcement des capacités du personnel sur l'approche GAR et les autres thématiques liées au projet.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme et des résultats attendus, de 2023 à 2025, plusieurs missions de suivi/supervisions de la Direction Nationale, du Bureau International des Régions (BIR) et de l'Association de Promotion et de Soutien (PSA) ont été effectuées. Ces missions ont permis d'apprécier l'état d'avancement du programme, d'identifier des insuffisances et de formuler des recommandations qui ont été mises en œuvre.

Ce programme prendra fin le 31 décembre 2025, d'où l'impérieuse nécessité de l'évaluer afin de se servir des résultats pour la planification d'une nouvelle phase qui doit démarrer 1^{er} janvier 2026. C'est dans cette optique que s'inscrivent les présents TDR.

2. Objectifs

2.1. Objectif général de l'évaluation

Réaliser l'évaluation finale de la troisième phase (2023-2025) du PRF 3 afin d'apprécier la progression vers l'atteinte des résultats et formuler des recommandations pour développer une nouvelle phase dudit programme dans les mêmes communautés ou évoluer, compte tenu des résultats obtenus par le programme, vers une autre zone d'intervention.

L'évaluation externe comporte deux objectifs principaux :

- Mesurer le niveau d'atteinte des résultats en appréciant l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact du programme ;
- Recommander et Programmer une nouvelle phase : elle doit également présenter des recommandations claires en termes d'actions sur la base des résultats, en ce qui concerne l'adéquation de la région, de la population et des domaines et du type d'intervention.

2.2. Objectifs spécifiques de l'évaluation

De manière spécifique, il s'agit d'apprécier le programme à travers les critères d'évaluation et questions clefs suivants :

✓ **Efficacité**

- Dans quelle mesure les objectifs de l'action de développement définis à l'origine étaient-ils réalistes et dans quelle mesure correspondent-ils aux exigences/besoins actuels et à l'état actuel des connaissances ?
- Dans quelle mesure les objectifs/résultats du programme ont-ils été atteints (ou susceptibles d'être atteints) conformément au système de gestion (adaptés) ? Dans quelle mesure le groupe cible est-il atteint ?
- Quels ont été les facteurs déterminants dans l'atteinte ou non des objectifs/résultats du projet jusqu'à présent (mention des points forts et des points faibles) ?
- Quels autres effets - y compris imprévus et négatifs - peuvent être constatés au niveau des services fournis et des objectifs (de projet/de programme) ?
- Comment le programme a-t-il travaillé avec d'autres partenaires pour aboutir aux résultats obtenus ?
- Dans quelle façon la planification des activités a-t-elle été réaliste et respectée ?

✓ **Efficiences**

- Les ressources financières, humaines et matérielles ont-elles été suffisantes et mobilisées en temps voulu ?
- La relation entre les ressources financières, humaines, matérielles mobilisées et les résultats obtenus est-elle appropriée et justifiable (ratio coûts – participants) ?
- Y avait-il d'autres alternatives pour atteindre les mêmes résultats avec moins de ressources ?
- Les prestations, les capacités créées et les potentiels sont-ils utilisés de manière appropriée ;

✓ **Impact**

- Quels sont les changements positifs et/ou négatifs, intentionnels et/ou non intentionnels, en termes d'attitudes, comportements observés au niveau des enfants, des familles et communautés en matière de prise en charge et protection de l'enfant attribuables à l'intervention du programme ?
- Les interventions menées, ont-elles amélioré ou changé de manière significative les conditions de vie et/ou les structures environnantes, les connaissances, les attitudes et comportements des enfants, des familles et communautés dans les quartiers d'intervention ? Quelles interventions en particulier ?
- Quels ont été les principaux facteurs qui ont influencé la réalisation ou la non-réalisation des résultats attendus du programme ?
- Quelles sont les nouvelles pratiques (faites par les bénéficiaires) observées ?

✓ **Durabilité**

- Dans quelle mesure le(s) groupe(s) cible(s) sont-ils en mesure et désireux de maintenir les effets positifs après le retrait de SOS Villages d'Enfants au Niger dans ces communautés à long terme ?
- Y a-t-il eu du progrès vers le retrait de SOS Villages d'Enfants au Niger des communautés appuyées et le transfert progressif des compétences et responsabilités aux structures communautaires mises en place ou redynamisées ?

- Y-a-il des mécanismes communautaires mis en place par le programme pour pérenniser les acquis ?
- Si oui, quelles stratégies ces mécanismes communautaires ont développé ou comptent développer pour pérenniser les acquis du programme ?
- Quels sont les risques et les potentiels qui se dessinent en ce qui concerne l'efficacité durable des mesures du programme ?
- Quelle est la probabilité qu'ils se réalisent ? L'efficacité de l'action de développement aura-t-elle tendance à s'améliorer ou à se détériorer à l'avenir ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il permis aux groupes cibles de s'adapter suffisamment aux changements et aux chocs externes ?
- Quelle est la stabilité du contexte des mesures du programme en ce qui concerne les facteurs d'équité sociale, de performance économique, de stabilité politique et d'équilibre environnemental ?

✓ **Recommandations pour la programmation de la nouvelle phase du projet**

L'orientation du programme en termes de participants, de région et de domaines d'intervention thématiques (protection de l'enfant, renforcement économique, éducation et formations professionnelle) répond-elle encore à un besoin prépondérant pour les trois prochaines années ? Ou y aurait-il d'autres interventions plus urgentes au vu des évolutions locales, régionales et internationales (conflits, insécurité alimentaire, sécheresses, santé, WASH, etc.)

3. Méthodologie

Le cabinet qui sera recruté devra développer une méthodologie en cohérence avec les questions d'évaluation posées et qui tiennent compte du temps, budget, et d'autres considérations pratiques. A cet effet, l'évaluation devra être basée sur la structure suivante :

- Briefing : l'évaluateur devra avoir un briefing avec le bureau national de coordination à Niamey pour les informations générales et les discussions autour du cadre méthodologique ; c'est dire l'équipe d'évaluateur va s'entretenir avec le personnel du département programme pour avoir des informations complémentaires sur le programme PRF 3 ;
- Revue documentaire de tous documents importants pour l'évaluation (proposition de programme, cadre logique, plan d'actions et budget du programme, les rapports périodiques d'avancement du programme, les rapports des missions de suivi, le rapport de l'étude de base, les rapports financiers périodiques, les plans de développement des communes, etc.) ;
- Elaboration des outils nécessaires et adaptés comme des guides d'entretiens individuels et collectifs permettant de mesurer le progrès des indicateurs liés à l'impact, aux effets (outcomes) et aux outputs (extrants ou produits) ci-dessous-énumérés :
- Interviews avec les parties prenantes : rencontre avec la direction régionale de la protection de l'enfant à travers ses démembrés, la direction régionale/inspection régionale de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'alphabétisation et des langues nationales, les autorités locales, les groupes de bénéficiaires et autres parties prenantes. Les méthodes de collecte de données standards et participatives doivent être utilisées pour la collecte des données primaires (focus groups avec les bénéficiaires, les non-bénéficiaires, les informateurs clés, etc.) ;

- Concevoir un échantillon représentatif et conduire une enquête: le consultant devra proposer un échantillon basé sur une approche aléatoire en collaboration avec l'équipe du programme, élaborer un questionnaire d'enquête, codifier les réponses pour la saisie des données, effectuer les pré-tests du questionnaire, finaliser les instruments de collecte sur la base des pré-tests, former les enquêteurs, administrer le questionnaire, conduire les focus groupe, saisir les données dans une base de données (KOBO Tools BOX), vérifier la qualité des données, analyser les résultats et les présenter dans le rapport d'évaluation.

Aucune donnée ou autre information issue de cette évaluation ne doit être divulguée à des tiers sans l'autorisation écrite de SOS Village d'Enfants au Niger. Toute la documentation relative à l'évaluation (produite ou non dans le cadre de la consultation) reste la propriété exclusive de SOS Village d'Enfants au Niger. Le ou les consultants sélectionnés devront mettre à la disposition de SOS Village d'Enfants au Niger les données brutes (physiques et numériques) à la fin de l'évaluation.

4. Rôles et responsabilités

Les rôles et les responsabilités des parties prenantes impliquées dans l'évaluation seront les suivants :

- Le consultant sera responsable de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation.
- Le consultant et son équipe doivent signer les documents de sauvegarde de l'enfant et HEAS de SOS VE au Niger
- Le personnel du projet fournira une assistance technique et un soutien logistique pour la mise en œuvre de l'évaluation.
- Les partenaires seront impliqués dans la planification et la mise en œuvre de l'évaluation.
- Les participants au programme, les enfants et les communautés seront impliqués dans la collecte de données et la validation des résultats.

5. Horaire

La mission aura lieu à Niamey. Elle se déroulera pendant trente (30) jours répartis comme suit :

- Un (01) jour pour la présentation et l'harmonisation de la compréhension de l'offre du consultant ;
- Trois (03) jours pour l'exploitation de la documentation mise à la disposition du consultant ;
- Trois (03) jours pour l'élaboration des outils de collecte des données sur le terrain ;
- Deux (02) jours pour l'échantillonnage et les entretiens avec l'équipe de mise en œuvre du programme ;
- Dix (10) jours de collecte des données sur le terrain ;
- Quatre (04) jours d'analyse des données collectées ;
- Cinq (05) jours d'élaboration du rapport provisoire à présenter à SOS Villages d'enfants au Niger pour amendements ;
- Un (01) jour pour la présentation au cours de l'atelier de partage et validation ;
- Un (01) jour pour la finalisation du rapport amendé.

Dans un souci de redevabilité, un atelier de partage et de validation devra être organisé à la fin de l'évaluation pour toutes les parties prenantes du programme (autorité locales, représentants des bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre, etc.). Le ou les évaluateurs devront faciliter cet atelier pour :

- Présenter le rapport provisoire et les résultats de l'évaluation en suivant les questions d'évaluation ;
- Recueillir les avis des participants à l'atelier sur les résultats et obtenir un consensus sur les recommandations ;
- Partager les leçons apprises et les suggestions pour le prochain programme.
- Le budget de cet atelier ne doit pas être inclus dans les offres financières.

6. Qualification professionnelle

SOS Villages d'Enfants au Niger invite les cabinets en règle et ayant des pièces suivantes à soumissionner aux présents TDRs :

- Registre de commerce (RCCM);
- Numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- La preuve de la capacité à produire/délivrer une facture certifiée ;
- Attestation de régularisation fiscale à jour (ARF) ;
- Le cabinet ou l'équipe chargée de conduire l'évaluation doit/doivent avoir les compétences/qualifications suivantes :
- Master ou équivalent et expérience dans un domaine pertinent pour l'évaluation (protection de l'enfant, gestion des projets, renforcement économique, suivi évaluation, etc.) ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation des programmes de développement portant sur la protection de l'enfant ;
- Bonne connaissance du secteur de la protection des enfants et de l'approche communautaire ;
- Bonne moralité, probité et éthique professionnelle ;
- Bonne connaissance de la région de Niamey particulièrement de l'ACNY4 est un atout ;
- Bonne connaissance des lois et règlements sur la protection de l'enfant au Niger ;
- Expérience avérée dans le développement, la conduite, la coordination et le suivi-évaluation des programmes ;
- Excellentes capacités de communication et expérience dans la facilitation d'ateliers
- Habilité à rédiger des rapports clairs et concis (des exemples de rapports précédents peuvent être demandés) ;
- Habilité à parler couramment le Français. La maîtrise de la langue locale (Haoussa/Djerma) est indispensable ;
- Habilité à gérer le temps et les ressources et à travailler selon les délais fixés ;

Financement et paiement :

Le cabinet sera payé par SOS Villages d'Enfants au Niger de la manière suivante :

- 50 % à la soumission et à l'approbation de la proposition technique, donc, pour le démarrage ;
- 20% après la soumission du premier draft du rapport ;
- 30 % au bon déroulement des activités et à la livraison et validation des livrables attendus, donc, au dépôt du rapport final validé.

7. Production

L'évaluation doit être remise sous forme d'un rapport écrit suivant le plan proposé ci-dessous :

Page de garde
Nom du programme, pays, date, nom de l'agence conduisant l'évaluation, noms des auteurs.
Résumé des conclusions et recommandations
Synthèse des points clés (4-6 pages)
1. Introduction
1.1. Description des objectifs de l'évaluation
1.2. Description sommaire de la procédure générale d'évaluation, de l'équipe évaluatrice et des méthodologies utilisées
1.3. Difficultés et limites
2. Description du programme
2.1. Description sommaire du programme (lieu, histoire + statut actuel, durée, bénéficiaires/participants, budget)
2.2. Description des objectifs généraux du programme, des activités, et des résultats attendus après la mise en œuvre du programme
2.3. Description sommaire du planning, suivi et processus d'évaluation pour la mise en œuvre du programme
2.4. Description de la structure de gestion du programme
2.5. Vue d'ensemble de l'allocation des ressources humaines/ du schéma d'attribution de tâches du programme et de ses partenaires de mise en œuvre
2.6. Présentation des documents guides ayant influencé le développement du programme (interne et externe)
3. Résultats de l'évaluation
3.1. L'efficacité
3.2. L'efficience
3.3. L'impact
3.4. La viabilité/durabilité
3.5. Recommandations Programmation du troisième cycle
4. Leçons, conclusions et recommandations
4.1. Leçons opérationnelles apprises
4.2. Conclusions
4.3. Recommandations pour l'action future – identifier les composantes du programme ayant un grand potentiel de développement, mais aussi les interventions devant impérativement être changées ou même supprimer progressivement. (y compris en détaille 3.7.)

8. Procédures de soumission

Toutes les propositions techniques et budgétaires devront être déposées au secrétariat de la Direction Nationale de SOS Villages d'Enfants au Niger à Niamey au plus tard le **12 mai 2025 à 12h30mn.**

Les propositions de budget devront être détaillées par poste budgétaire, en incluant les taux journaliers et le temps alloué à chaque activité. Les coûts devront être fixes, incluant les frais de transport et de séjour sur le terrain, TTC et exprimés en F CFA.